

Tas n°3 : Examen par les assemblées

Ton texte est adopté dans les mêmes termes par les deux assemblées.

Avance d'une case

Ton texte est adopté dans les mêmes termes par les deux assemblées.

Avance d'une case

Ton texte est adopté dans les mêmes termes par les deux assemblées.

Avance d'une case

Ton texte est adopté dans les mêmes termes par les deux assemblées.

Avance d'une case

Le texte initial est amendé de nombreuses fois mais finit par être adopté dans les mêmes termes par les deux assemblées.

Reste sur cette case

Le texte initial est amendé de nombreuses fois mais finit par être adopté dans les mêmes termes par les deux assemblées.

Reste sur cette case

Le texte initial est amendé de nombreuses fois mais finit par être adopté dans les mêmes termes par les deux assemblées.

Reste sur cette case

Le texte initial est amendé de nombreuses fois mais finit par être adopté dans les mêmes termes par les deux assemblées.

Reste sur cette case

Une des assemblées ne votent pas les amendements de l'autre.

Va sur la case « commission mixte paritaire » et attends ton tour pour tirer une carte.

Une des assemblées ne votent pas les amendements de l'autre.

Va sur la case « commission mixte paritaire » et attends ton tour pour tirer une carte.

Une des assemblées ne votent pas les amendements de l'autre.

Va sur la case « commission mixte paritaire » et attends ton tour pour tirer une carte.

Une des assemblées ne votent pas les amendements de l'autre.

Va sur la case « commission mixte paritaire » et attends ton tour pour tirer une carte.

Une manifestation populaire provoque l'abandon de ce texte.

Retourne à la case départ.

Une manifestation populaire provoque l'abandon de ce texte.

Retourne à la case départ.

Une manifestation populaire provoque l'abandon de ce texte.

Retourne à la case départ.

Une manifestation populaire provoque l'abandon de ce texte.

Retourne à la case départ.

Le gouvernement utilise l'article 49.3 de la constitution.

Va sur la case promulgation.

Le gouvernement utilise l'article 49.3 de la constitution.

Va sur la case promulgation.

Le gouvernement utilise l'article 49.3 de la constitution.

Va sur la case promulgation.

Le gouvernement utilise l'article 49.3 de la constitution.

Va sur la case promulgation.